REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
Registre du commerce

Société en commandite (SCM)
(articles 594 et ss du Code des Obligations)
(Inscription nouvelle)

Renseignements en vue de l'établissement de la réquisition d'inscription (l'activité doit avoir commencé pour pouvoir s'inscrire)

I. Renseignements concernant la société

Raison de commerce :
(La raison de commerce peut être composée d'une ou de plusieurs lettres, mots, chiffres ou combinaison de lettres et de chiffres, suivi ou précédé de l'indication de la forme juridique qui peut être libellée en entier (société en commandite) ou en abrégée (SCM))

But : (description brève et précise de l'activité)

.....

.....

.....

Adresse complète :

Il faut des locaux dans le canton de Genève

a) rue et numéro :

b) code postal :

c) téléphone : d) e-mail:

Date du commencement de l'activité :

Possédez-vous déjà un numéro IDE (CHE...), notamment en matière de TVA ? ☐ oui ☐ non

II. Renseignements concernant le(s) associé(e)s indéfiniment responsable(s)*

*remplir une fiche de renseignements personnels par associé(e)

Mode de signature des associé(e)s :

☐ individuelle ☐ collective à deux ☐ autre (préciser)

Procuration ou une signature conférée à des tiers non associé(e)s ? ☐ oui* ☐ non
*si oui remplir une fiche de renseignements personnels par personne concernée.

III. Renseignements concernant le(s) associé(e)s commanditaire(s)*

*remplir une fiche de renseignements personnels par associé(e) commanditaire

IV. Commande d'extrait (facultatif)

Aucun extrait n'est délivré le jour de l'inscription car cette dernière ne devient officielle qu'après sa publication dans la Feuille Officielle Suisse du commerce (FOSC).

Un extrait *non signé* peut être obtenu gratuitement sur notre site Internet http://rc.ge.ch.
Un extrait *signé en original* peut être envoyé par poste (courrier B) pour le prix de CHF 80 ? ☐ oui

Les associé(e)s soussigné(e)s attestent que toutes les indications mentionnées ci-dessus sont exactes. L'inscription ne remplace pas une autorisation de police qui est éventuellement nécessaire ni ne confère le droit de l'obtenir.

Signature des associé(e)s :.....